



Nombre de membres en	Séance du mardi 17 décembre 2013
exercice: 10	L'an deux mille treize et le dix-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 11 décembre 2013, s'est réunie sous la présidence de Pierre, Didier Lamouroux.
Présents : 7	
Votants: 7	Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAÏ, Gilles FRAIS, Gilles GALLÈS, Françoise MENEL, Jérôme TROLLIET, Cédric SOULARD Excusés : Annabelle CUVELLIER, Christophe LARTIGUE, Romain ROUX Secrétaire de séance : Gilles GALLÈS

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au procès-verbal de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un élément à l'ordre du jour : « Vote de crédits supplémentaires - DM 4 ».

Gilles Gallès a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Aménagement du territoire

Bois du GFA du Domaine de Fongrave

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par les héritiers du GFA de Fongrave qui souhaitent vendre leurs prés et bois et ont demandé si des acheteurs potentiels étaient connus.

Il serait peut-être opportun que la Commune de Gornac acquière des bois pour le faire exploiter par une entreprise.

Jérôme Trolliet est d'accord sur le principe mais ne souhaiterait pas que ce soit une démarche communale.

Monsieur le Maire a demandé deux avis à des professionnels du milieu :

- Un technicien du SIPHEM est venu constater sur place, en compagnie de Monsieur le Maire et Gilles Frais. Il indique qu'il faudra absolument l'entretenir.
- Un bucheron est également venu sur place et a indiqué des données estimatives. Ces bois devront être entretenus. La première année, la coupe des arbres nécessaire engendrera une recette d'environ 1 000 €/hectare. Le bois décheté et abimé est acheté par l'entreprise à 4€/m³, le bois exploitable de chauffage à 10 €/m³ et le bois pour piquet à 30 €/m³.

Françoise Ménel demande qui entretiendra les bois. Monsieur le Maire dit que c'est l'entreprise qui exploite le bois à la demande de la Commune.

Monsieur le Maire indique le prix du foncier pratiqué : environ 2 000 €/hectare. La totalité des parcelles de la section ZE à vendre est de 57 682 m², c'est pourquoi, le prix d'achat de la totalité

serait d'environ 11 536 €. Dans tous les cas, le service des domaines sera consulté pour émettre une évaluation.

Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Offre pour l'achat des parcelles ZE 14 à 16, 20 à 22 et 66 - DE 2013 59

Après exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à entreprendre les démarches pour procéder à une évaluation et un plan de financement pour l'achat puis l'exploitation des parcelles suivantes :

ZA 6	11 770,00
ZA 4	4 330,00
ZA 14	18 780,00
ZE 66	12 672,00
ZE 15	12 980,00
ZE 16	6 940,00
ZE 20	6 490,00
ZE 21	16 610,00
ZE 22	1 990,00

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Maison de santé

Recherche du nouveau médecin généraliste

Monsieur le Maire indique qu'il est en contact avec des médecins généralistes intéressés par l'offre de Gornac.

Le groupe de travail des professionnels de santé a reçu les quatre candidats :

Un médecin a accepté une offre sur Bordeaux, un autre n'a pas donné de réponse, le troisième ne correspond pas au profil recherché et le dernier souhaite s'installer à Gornac rapidement.

Monsieur le Maire propose de prendre deux délibérations, l'une l'autorisant à signer le contrat de recherche et l'autre pour la signature de la convention tripartite.

Mandat pour contrat de recherche de personnel médical - DE 2013 63

Après avoir présenté le contrat de recherche de personnel médical de l'entreprise European Caducee Consulting pour la recherche du nouveau médecin généraliste de Gornac, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour signer ce contrat.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 7
Pour : 7

Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Convention tripartite d'installation du Docteur - DE 2013 66

Monsieur le Maire présente la convention tripartite d'installation du Docteur Ahmed Tapsoba avec le Docteur Alain Duffau et la Commune de Gornac. Cette convention traite des points suivants :

- Location du local utilisé en cabinet médical appartenant au Docteur Alain Duffau
- Mise à disposition par la Commune du Cabinet Médical situé au sein de la maison de santé
- Fourniture des meubles et du gros matériel médical
- Conditions en cas de rupture des contrats
- Litiges

Monsieur demande au Conseil Municipal l'autorisation pour signer cette convention.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Construction de la Maison de Santé Communale

Monsieur le Maire rappelle que le projet a été modifié en fonction des remarques du Conseil Municipal et des professionnels de santé lors de la réunion du 25 novembre 2013. Comme l'avait demandé l'assemblée ce jour-là, l'architecte a chiffré deux variantes, une a les murs en ossature bois et l'autre en maçonnerie.

	Variante bois	Variante maçonnerie
Construction HT	210 634,00 €	199 004,00 €
Maîtrise d'œuvre	14 500,00 €	14 000,00 €
Bureau de contrôle	5 000,00 €	5 000,00 €
SPS	2 000,00 €	2 000,00 €
Etude de sol	2 000,00 €	2 000,00 €
TVA	45 890,26 €	43 512,78 €
Assurance dommage ouvrage	5 000,00 €	5 000,00 €
Coût de l'opération	285 024,26 €	270 516,78 €

Monsieur le Maire rappelle que les montants HT de la construction sont des estimations de l'architecte. Le coût réel dépendra des offres lors de l'ouverture des plis du marché public à procédure adaptée.

L'assurance « dommage ouvrage » est une assurance financée par la collectivité. Elle sera utile s'il y a un litige de construction entre les différents artisans dans les 10 ans à venir. Elle financera les réparations immédiates puis les assurances des uns et des autres seront en lien. Ainsi, le bâtiment ne sera pas longtemps immobilisé par les expertises des différentes assurances.

Pour les demandes de subvention, il est préférable de déposer la variante la plus élevée.

Pour explication, les subventions sont versées sur présentation des factures visées par le Trésor Public dans la limite du montant d'attribution de la subvention.

Jérôme Trolliet trouve très bien que ce projet soit subventionné.

Monsieur le Sous-Préfet a dit qu'il soutiendrait ce projet lors de la commission d'attribution.

L'avant-projet est donc terminé. La variante « ossature bois » sera utilisée pour les demandes de subventions aux différents organismes.

Monsieur le Maire présente le dossier de **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**.

Maison de Santé Communale - Demande de subvention DETR - DE 2013 60

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite aux différentes réunions et réflexions du conseil municipal concernant la construction de la Maison de Santé Communale il serait opportun de faire une demande de subvention et d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Construction	210 634,00	DETR	52 658,50
Maîtrise d'œuvre	14 500,00	Réserve parlementaire	10 000,00
Bureau de contrôle	5 000,00	Fonds propres	72 365,76
Coordinateur SPS	2 000,00	Emprunts	150 000,00
Étude de sol	2 000,00		
TVA	45 890,26		
Assurance dommage ouvrage	5 000,00		
Total dépenses	285 024,26	Total recettes	285 024,26

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- accepte le plan de financement proposé
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier dans le cadre de la DETR pour ce projet.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

La sénatrice Marie-Hélène Des Esgaulx était venue visiter Gornac et avait rencontré Monsieur le Maire l'année dernière. Celui-ci l'avait questionnée pour une aide financière pour la Maison de Santé. Chaque Sénateur dispose d'un budget de 130 000€ et l'alloue sur les projets de son choix. Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Maison de Santé Communale - Demande de subvention à Madame la Sénatrice - DE 2013 61

Monsieur le Maire indique que le projet de la Maison de Santé Communale progresse.

Monsieur le Maire propose de solliciter Madame la Sénatrice Marie-Hélène Des Esgaulx pour l'attribution et le versement d'une subvention pour les travaux de construction de la Maison de Santé Communale.

Monsieur le Maire indique les éléments suivants :

- Intitulé du projet : Maison de Santé Communale
- Montant hors taxes de l'opération : 239 134,30€
- Subvention demandée : Subvention exceptionnelle
- Montant de la subvention : 10 000€

Après avoir écouté cet exposé, le Conseil Municipal décide,

Après avoir délibéré,

- Sollicite Madame la Sénatrice de la Gironde pour l'attribution et le versement d'une subvention pour les travaux de construction de la Maison de Santé Communale ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Jérôme Trolliet dit qu'il faudrait demander une subvention à Madame la Députée pour ce projet. Monsieur le Maire précise que c'est son intention mais il est septique sur la réponse.

La construction de la Maison de Santé débutera dès l'arrivée du Docteur. Monsieur le Maire a pris rendez-vous avec Madame Choquet, responsable de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)** de Langon pour lui présenter la Maison de Santé Communale à l'état de projet ainsi que son implantation. Elle est d'accord sur le principe et approuve la nécessité de cette construction argumentée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire présente le planning prévisionnel de l'ensemble du projet :

Dénomination	Dates
Esquisse Avant-projet sommaire	Du 30.10.13 au 30.11.13
Avant-projet détaillé	Du 1.12.13 au 31.12.13
Etudes de projet Dossier de consultation des entreprises	Du 1.1.14 au 15.2.14
Passation des contrats de travaux Etudes d'exécution	Du 16.2.14 au 31.3.14
Exécution des travaux	Du 1.4.14 au 30.11.14
Opération de réception	Jusqu'au 31.12.14

Les travaux pourront débuter qu'après l'accord d'affectation des subventions.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de prendre la délibération suivante :

Maison de Santé Communale - Dépôt du permis de construire - DE 2013 62

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, il demande l'autorisation pour déposer le dossier de Permis de Construire pour la Maison de Santé Communale.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Recensement de la population

Recrutement de l'agent recenseur

Monsieur le Maire propose que Teddy Oulédi soit l'agent recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu en janvier et février 2014. Laurence Dupiol serait aussi intéressée pour ce poste car elle est actuellement à temps non complet et souhaite le compléter. Les services de la Mairie attendent une réponse de la part de Teddy Oulédi car il a été questionné en premier pour cet emploi.

Recrutement d'un agent temporaire pour accroissement d'activité - DE 2013 64

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1° ;

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre temporaire pour le recensement de la population ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service de l'agent non titulaire à titre temporaire pour le recensement de la population du 7 janvier 2014 au 15 février 2014 dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

De charger le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil ;

D'inscrire à cette fin les crédits correspondant au budget ;

La présente autorisation vaut pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 2 mois.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu des paramètres qui ont fait modifier les besoins au chapitre 012 (charges de personnel) durant l'année :

- Augmentations de cotisations
- Modification de contrat (impliquant des augmentations)

C'est pourquoi, il demande de bien vouloir voter la décision modificative suivante :

Vote de crédits supplémentaires - DM 4 - DE 2013 65

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
61558	Autres biens mobiliers		-2200.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites		2200.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Questions diverses

Piscine – Communauté de Communes du Sauveterrois

La Communauté de Communes du Sauveterrois va construire une piscine ouverte. Actuellement, 60 enfants apprennent à nager par an à la piscine associative de Sauveterre de Guyenne. Le projet de

l'intercommunalité est de créer un bassin de 4 lignes de 25 mètres avec un espace ludique à l'Esplanade Bonard de Sauveterre de Guyenne.

Téléthon 2013

Le Téléthon organisé par la Commune de Gornac a apporté 1 660.03€ à l'AFM Téléthon, Monsieur le Maire souhaite remercier l'ensemble des personnes ayant participé à l'organisation.

La séance est levée à 22h45.

LAMOUREUX Pierre Didier	
POSSAMAÏ Annie	
FRAIS Gilles	
MENEL Françoise	
TROLLIET Jérôme	
GALLÈS Gilles	
SOULARD Cédric	